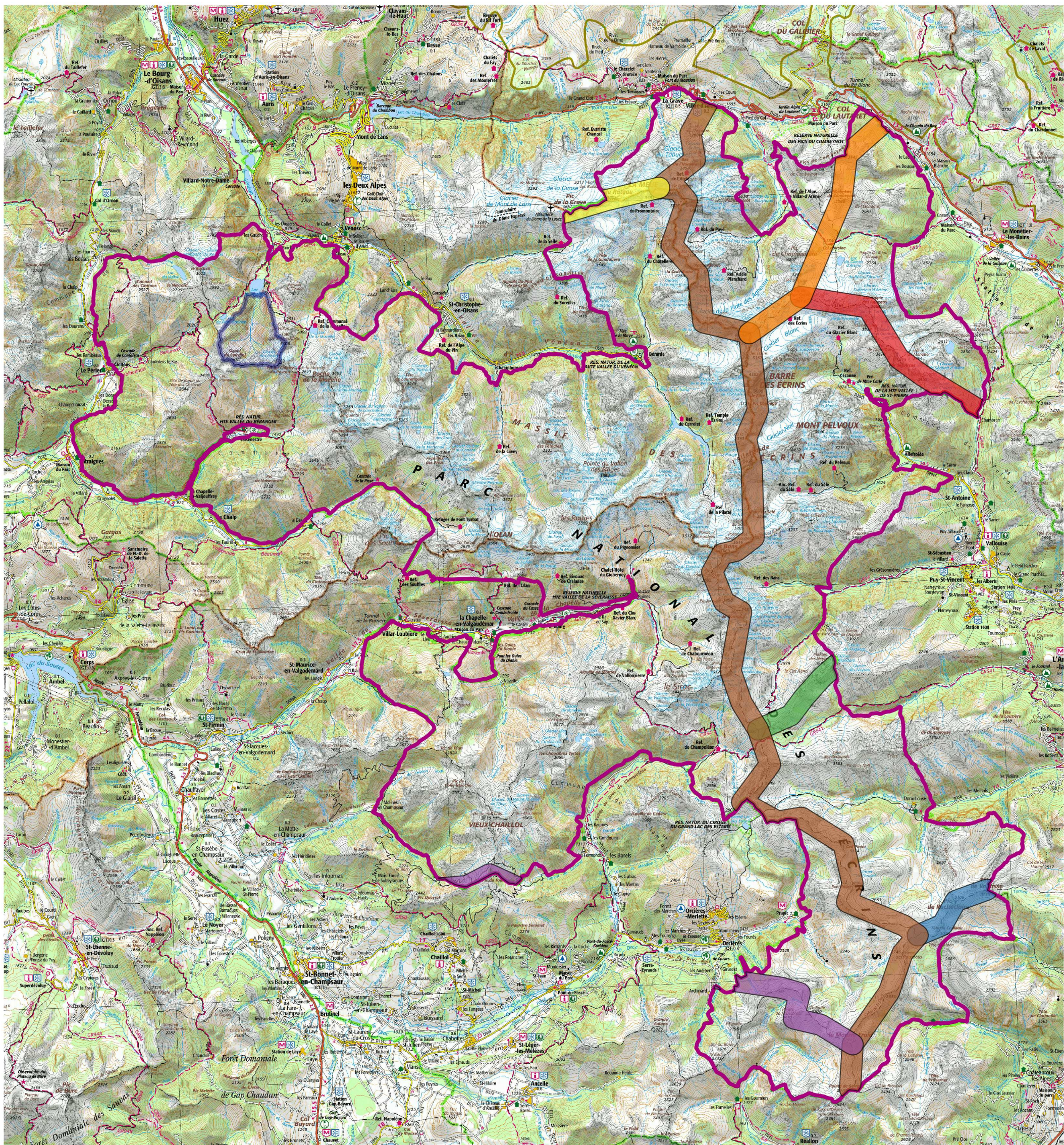




Légende

Cheminements autorisés à plus de 2800 m d'alt. (8500 pieds) et sur 1000 m de largeur

- Entrée-voie-royale-Agneaux
- Entrée-voie-royale-Vautisse
- Jonction-Vallouise-Champsaur
- Voie-Ouest
- Voie-royale-sortie-Combeynot
- Voie-royale-sortie-Nord-Ouest
- Voie-royale-Sud-Nord

Limite du coeur du parc national

Réserve intégrale de Lauvitel - Survol interdit à moins de 1000 m du sol.



0 5000 10000

Le respect de ces cheminements s'applique en situation aérologique normale n'affectant pas la sécurité des pilotes.

Réalisation Parc national des Ecrins - JPN - CM - 19/04/2013
Copyright IGN BRGM / Sphère écologie